

INVENTAIRE DE BARBE D'AMBOISE

Transcription des pages 119 à 150 : CHAMOUX

Transcription : Monique Dumond et Annie Dhénin, juin 2014

Continuation dudit Inventaire au château de Chamoux

Inventaire des titres étant dans Chamoux et à la crotte¹ dont ledit N. Masson avait la clef qu'il dit lui avoir été remise du jour d'hier par mons² le juge-mage de Savoie ou son lieutenant par autorité duquel elle avait été remise entre lesdites mains de N³ Degrassul? son greffier, incontinent³ après le trépas de ladite dame.

Du dixième septembre 1574

670
Premièrement une liasse de plusieurs rôles compte et cédule de ladite dame tant à feu Jehan Bay que autre en dix sept pièces attachées ensemble.

La première est un compte de ladite dame des marchandises ch... ledit Bay arrêté le vingt-cinquième novembre 1549.

La seconde une cédule⁴ signée par ladite dame adressant au dit Bay pour deux autres... .. du septième septembre sans autre ...

671
En troisième une rescription⁵ signée par ladite dame au dit Jehan Bay pour la somme de neuf écus du quinzième mai 1549 et la confession de ladite réception au pied⁶ du vingt-deuxième du dit mois et an, signée Janton Girard.

La quatrième autre rescription audit Bay signée par ladite dame pour neuf écus à Messire Helias Boessure du second mars 1549 et la confession au pied signée par ledit Helias Boessur du vingtième du dit mois et an.

La cinquième autre rescription de ladite dame de dix écus délivrés par ledit Bay à Humbert de Cottarel écuyer signée par ladite dame du cinquième septembre 1548 avec la confession du r??.. au pied signée par ledit Cottarel du sixième dudit mois et an

672
La sixième autre rescription de ladite dame par elle signée au château de Chamoux pour deux cent soixante sept florins délivrés au sieur Vincent Martin apothicaire par les mains dudit Bay avec la confession du reçu au dos signée Vincent Martin du vingtième août 1549

La septième une cédule de ladite dame au profit de Jehan Delaunay de vingt cinq sous signée par ladite dame du neuvième janvier 1549.

La huitième sont deux obligations qui sont ensemble l'un reçu par Didollet signée par lui et ladite dame au profit de Jehan et Henry Bay, frères, de la somme de cent trente cinq écus et quatre gros⁷ du septième novembre 1549, l'autre aussi reçue par ledit Didollet signée par lui et par ladite dame et par Pinjon? et de Cottarel de la somme de quatre cent trente écus sols⁸ du pénultième⁹ août 1548 lesdits obligés annulés¹⁰ et signé de paiement et au pied de chacun d'iceux est la confession du reçu signée par l'un desdits Bay.

673
La neuvième sont les copies des six premières rescriptions susdites non signées
La dixième est un compte dudit Henry Bay deslivrés faites à ladite dame dont le premier article est daté du quinzième décembre 1549 de la somme entière au bas est de¹¹ 191 écus 11 sols. lesdits papp... par ledit Bay par Janton Girard et Hélias Boessier

674
La onzième est une obligation reçue et signée par ledit Didollet passée par ladite dame au profit desdits frères Bay de la somme de six cent écus sols du vingt-troisième février 1551 qui est rayée et annulée en signe de paiement.

675
La douzième est pareil des dits Bay de l'an 1551 au pied de la dernière desquelles est écrit somme sept écus quarante quatre soulds et par ainsi quitte la treizième est une autre obligation de ladite dame reçue et signé par ledit Didollet au profit desdits Bay de la somme de cent vingt un écus ... sols, vingt six soulds ... annulés en signe de paiement.

676
La quatorzième est un rôle des parties livrées par ledit Bay à ladite dame dont le premier article est de cent quarante et un écus quarante six soulds, et à la fin est écrit somme de ce contenu de parties entrées jusques à présent le treizième mars 1552
[XXX sols]

¹ **crotte, grotte** : élément souterrain ou alcôve dans le sud-est

² **mon^r** : Monsieur ou monseigneur

³ **incontinent** : tout de suite

⁴ **cédule**, nom féminin : Écrit établi dans le cadre d'une reconnaissance de dette.

⁵ **rescription** féminin (Rare) Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher une somme. Quasi-synonyme : procuration

⁶ **au pied** = en bas

⁷ division de l'écu

⁸ libellé ainsi à l'époque : livres tournois sols, ou écus sols dans les textes

⁹ **pénultième** = avant dernier

¹⁰ **annuler**, Vx. Annuler un document, un écrit par des ratures en forme de croix ou par des lacérations. Annuler et annuler des lettres (Ac.1798-1878).

¹¹ [(1cent) + (4x20) +1] écu [10+1] sols = 191 écus 11 sols

677

La quinzième sont autres parties dont le sommaire au pied est tel que s'ensuit comme grosse¹ jusques le vingt-deuxième janvier 1552
125 écus 26 sols

678

La seizième est autre partie du dit Bay depuis le 23^{ème} de janvier 1552 dont le sommaire est au pied comme grosse 508 écus 22 sols
La dix septième est un autre rôle des parties firmées² par ledit Bay par ladite dame depuis le vingt troisième janvier 1552 dont le sommaire au pied contient ce que s'ensuit comme grosse des parties avant écrites livrés jusques dix septième août monte septante un écus et dix sous 71 écus 10 sous côtes lesdits pièces intitulées au dessus compte de Jehan Bay

679

Plusieurs quittances des serviteurs de ladite dame tant de leurs gages que autres de longue date et la plus freche³ est de vingt ans passés avec plusieurs missives et quelques polices où sont quittances des serviteurs de ladite dame cédules et obligations retirées et payées retirées le tout dans un sac intitulé sac pour les affaires de Chamoux pour dame Barbe Amboise comtesse de la Chambre

680

Item trouvé contrats obligatoires rayés et annulés en signe de paiement l'un au profit de messire Claude Pany de la somme de six vingt écus sols l... apuré icelui pour ladite dame reçu et signé par Nuquet du 15^{ème} de janvier 1551. L'autre dudit Pany et de François Martin au profit dudit Pierre Carrouz sicilien de la somme de six-vingt cinq écus reçu et signé par Perrod du 28^{ème} mai 1549 au pied duquel est un autre contrat reçu et signé par ledit Perrod du dernier août audit an 1549 par lequel lesdits Pany et Martin donnent pouvoir à ladite dame de retirer les bagues engagées audit sicilien le troisième contrat obligatoire est desdits Pany et Martin au profit dudit Carrouz de la somme de 125 écus du 28^{ème} mai 1549 avec lesquels contrats est attaché un mémoire contenant la spécifications desdites bagues et brodures⁴ intitulée au dessus obligés retirés et payés

681

Item certain contrat d'accord entre ladite dame défunte ou agissant pour elle et Pierre de Luxembourg marchand orfèvre à Lyon pour raison de certaine vaisselle et broderie d'argent que ladite dame avait perdues et prétendait lui avoir été dérobées, ledit contrat du 23^{ème} décembre 1558 signé Troncy intitulé au dessus accord entre dame Barbe d'Amboise d'une part et Pierre de Luxembourg d'autre pour vaisselle d'argent dérobée

682

Item un petit sac dans lequel a été trouvé un contrat obligat^{re} de illustre Seigneur Messire Jehan comte de la Chambre au profit de ladite dame sa mère reçu et signé Didollet au septième février 1547 de la somme de deux cent écus d'or sols et semblement lesdits pièces et écritures faites du temps de la cour du parlement de Savoie pour le paiement de ladite somme de 200 écus intitulée ledit par au dessus dame Barbe d'Amboise demanderesse contre messire Jehan comte de la Chambre Magnin procureur

683

Item autre sac d'un procès pour ladite dame contre Paule Pupet et Jaques Chavra défendeurs avec son inventaire auquel a été vérifié? jusques à la ... et signé Magnin procureur

684

Item un autre sac dans lequel sont plusieurs présentes parties et obligés retirés en signe de paiement et est intitulé au dessus comptes de Jehan d'Ambray marchand de paris avec les présentes obligés et parties par lui rendues à madame

685

Item autre sac de ladite dame contre Messire Claude Durand dit Bellot pour le paiement du légat⁵ assigné sur la Rochette dont ledit Bellot était lors cham??? et fermier dans lequel il y a treize pièces d'articles et procédures non inventoriées et dans lequel y a été mis un autre petit sac contenant le même légat contre ledit Durand et pour avoir des t... et ... de Chamoux contre ledit seigneur comte en tout sept pièces

686

Item un autre sac intitulé pour madame ... et exploit de la saisie de la maison de Fontainebleau contre Messire Jehan comte de la Chambre et dans lequel sont été trouvés une lettre exécutoire au profit de ladite dame contre ledit seigneur comte de la Chambre somme de deux mille livres tournoi du quatrième avril 1557 une lettre... de (com)paraître du neuvième août 1558 avec un exploit y attaché signé Magnard du 29^{ème} septembre audit an plus une copie d'exécution faite sur ladite maison de Fontainebleau signée Comtesse haut dessous du septième avril 1577 avant Pâques et certains autres exploits signés Guilloteau et quelques copies d'exploits et un accord fait entre ladite dame et le seigneur d'Aix son fils signé de leurs mains pour raison de ladite maison de Fontainebleau du cinquième avril 1557 avant Pâques

¹ **Grosse** = copie d'un acte authentique

² **firmer**= signer ?

³ **freche** =récente

⁴ **Brodure**, subst. Fém [T-L : brosdëure ; GDC : broseure ; "Ornement à l'aiguille réalisé sur une étoffe, broderie"

⁵ Légat = legs, héritage

687

Item autre sac intitulé pour madame la comtesse douairière de la Chambre dame de Chamoux contre monseignr le comte de la Chambre Magnin procureur dans lequel sont vingt-trois pièces non inventoriées confirmant le payement du légat qui lui était échu sur la Rochette

688

Item un sac intitulé pour dame Barbe d'Amboise comtesse douairière de la Chambre et dame de Chamoux demanderesse pour la principauté d'Orange et dans lequel y a une copie de l... obtenu par feu monseigneur le comte de la Chambre à Grenoble touchant ladite principauté d'Orange¹ contre le comte de Nassau et aussi plusieurs autres pièces non inventoriées et certaines lettres adjonctoires et de par... pour ladite dame prétendant droit en la moitié de ladite principauté

689

Item un autre sac intitulé pour madame de la Chambre pour les affaires de d... où n'y a que copies conservatoires comptes ...suies constitution de Châtellenies et autres pièces de peu de valeur

690

Item autre sac intitulé pour dame Barbe d'Amboise Comtesse de la Chambre contre Messire F... Loze défendant et appelant de son emprisonnement dans lequel a été trouvé un arrêt de la Cour du parlement de Savoie du dixième février 1549 pour ladite dame contre ledit seigneur comte avec les lettres exécutoires sur icelle et plusieurs pièces de plaid(oirie)s actes et exploits contre ledit Losa qui ne sont autrement inventoriés

Item un autre sac intitulé pour madame de la Chambre pour les affaires de d... où n'y a que copies conservatoires comptes ...suies constitution de Châtellenies et autres pièces de peu de valeur

691

Item un autre sac intitulé D ?...damboyse... dans lequel ne sont que copies lettres et requêtes concernant divers pièces et instan... contre ledit Seigneur Marquis

Endit inv(entaire?)

692

Item un sac dans lequel sont été trouvés plusieurs comptes de la dépense de maison et autres plusieurs copies et pièces de paiement faite pour missives ledit étant autre dépense pour voyages plusieurs comptes particuliers plusieurs mémoires lettres missives et autres papiers ne servant de rien à l'hoirie sinon pour le faire des comptes desquels

693

Item une quittance faite par Henry Bay et par le tuteur des hériters de Jehan Bay à ladite dame des sommes de six cent écus sols cent vingt (*mots raturés*) et vingt cinq écus sols vingt six sols, quatre vingt trois écus 22 sols, 3 écus 24 sols trois sous. Icelle quittance reçue par Didollet du 4^{ème} décembre 1552

694

Item une cedulle ou récipissé de Anthoine Pingon dudit châstell... de Chamoux touchant les livres et reconnaissances qu'il avait retirées de son pouvoir le 12ème décembre 1553 lesdits sacs et pièces ci dessus / Cote n° 16 (marge = 17 !)

695

Item dans un coffre de noyer étant dans ladite crotte ont été trouvés les titres suivants

696

Premièrement un contrat de vente passé à part signé Charpein et Pontrein notaires du Châtelet du seize 7bre 1573 par lequel Gaspard Pognan? d'Étable a vendu à ladite dame une pièce de bois châtaigner a... environ quatre journaux a de Chamoux dessus Villard-dezier pour le prix de cinquante neuf livres seize sols tournois et une quittance ... par ledit Pognan au profit de ladite dame ledit m... ... signé par lesdits notaires du châtelet en cote n° 18

697

Et plusieurs autres 38? sont été trouvés dans ladite crotte² tant des biens, comptes de la dépense, que semblablement aucune de reconnaissances et quelques protocoles de notifications? tous lesquels et après ont été vus, visités par la même et trouvé ce qui de ... a par hoirie n'ont été ici autrement inventoriés et a dit ledit Masson et affirmé? qu'il ne sait autres titres de ladite hoirie ni en ce lieu de Chamoux ni ailleurs.

¹ c'est très sérieux : les Seyssel-La Chambre avaient des raisons de réclamer la Principauté d'Orange. Mais les Nassau étaient encore plus puissants, alors... !!! Alors, ils se sont un peu ruinés en procès pour rien

² **crotte, grotte** : élément souterrain ou alcôve dans le sud-est

Biens meubles trouvés audit Chamoux

698

Premièrement deux gros landiers de fer avec ... un botton au-dessus pesant deux quintaux estimé à onze quart la livre pour 25 florins

699

Item deux grands chenets de ... une toise et demi de long pesant six vingt livres étant à six quart la livre pour 15 florins

700

Item un grand comacle¹ de fer à trois branches et deux boucles étant à quatre florins ... pour 4 florins

701

Item trois grands broches de fer pesant septante-six livres a six deniers la livre -pour 20 florins 4 sols 2 deniers...

702

Item deux autres grands landiers de fer de la cuisine avec leurs bottons ronds pesant 245 livres estimé à six quarts la livre somme 30 florins 7 sols 2 deniers

703

Item un vieux trépied de fer qui n'a que deux jambes pesant 12 livres et demi estimé 12 sols 2 deniers

704

Item un grand trépied de fer à trois jambes pesant trente livres estimé 30 sols

705

Item un grand pot de cuivre son s... et manoi..² de fer pesant quarante-deux deux livres estimé 15 florins

706

Item deux [cassolettes] en cuivre estimé à 10 sols tournois

707

Item une poeye (poêle?) de fer estimé dix sols tournois pour 10 sols...

708

Item une grille ronde estimée 1 florin...

709

En la salle basse

sont été trouvés cy un grand buffet avec son doucier³ (dossier?) trois vieux bancs, deux vieilles tables, et autres deux vieux bancs qu'ils n'ont été estimés pour être vieux meubles, plus y sont été trouvés deux landiers de fer a pommeaux ronds pesant cent cinq livres à six quart la livre 13 florins 6 deniers

Banc et buffet (miniature de Jean Bourdichon vers 1458-1521) •>

710

En la chambre du bureau

n'a été trouvé que une table de noyer avec deux tiroirs dont l'un est fermant à clef et l'autre sans serrure et un méchant tapis de Turquie rompu et un vieux banchier aussi tout rompu et n'ont été estimés pour être vieux meubles Outre deux manettes (menottes) de fer pour prisonniers que n'ont été estimées



¹ **comacle** (vieux fr. quemaicle, crémaillère à anneaux).

² **Manille, maniole, manouille** [n. f.] Poignée d'un ustensile, d'une porte, anse d'un pot ou d'une tasse. Patois manohlla, « anse de panier, poignée de porte », ancien français maniolele,

³ **doucier** : dossier ? À Orléans, dans l'hôtel de Claude Brachet en 1538 : «ung dressouer faict a pans et de marqueteries ouquel il y a ung doucier ayant une medalle et deux anses dorez » Le lit de deuil de Louise de Lorraine se compose de a sept pantes (sic) fond et doucier quatre quantonnières etc

711

En la basse cour ont été trouvés deux grands vieux bancs bois noyer non estimés pour être vieux meubles

712

En la garde-robe basse ont été trouvées neuf arquebuses à croc entre lesquelles en y a deux de bronze

713

Item les grands faucons? pour les prisonniers avec la masse et chaîne de fer

714

Item un grand miroir d'acier sans point de garniture étant
20 sols

715

Item un autre grand miroir enchassé estimé
5 florins

716

Item deux mouchettes de cuivre pour peigner le lin avec son fourreau de cuir estimés
5 florins

717

Item deux bénitiers de la chapelle qui n'ont été estimés

718

Item quatre vieux épieux et huit hallebardes qui n'ont été estimés pour être vieux.

719

Item une ymage de figure du Mont Calvayre avec une bien grosse de corail au-dessus en façon d'arbre.
Le reste paint qui n'a été estimé

720

En la semellerie a été trouvé une vieille table avec ses attaches un ... bois noyer le tout rompu et de nulle valeur non estimé

721

En la chambre du maître d'hôtel deux armoires de fer pesant quarante-six livres à six quarts la livre
5 florins 9 sols tournois

722

Item une coeltre¹ avec sa fourrure de flenne² ja habillée en aucuns endroits avec son coussin le tout
pesant septante et une livres estimé
30 florins

723

Et deux vieux châlits³ l'un de noyer et l'autre de sapin qui n'ont été estimés pour être vieux meubles
et de peu de valeur

724

Item une coultre ... rompu et de peu de valeur

725

en l'autre chambre dessus la précédente une coeltre avec son coussin garnie de ses fennes pesant cent quinze livre estimé pour
10 florins

726

Item un vieux châlit en noyer estimé
5 florins

727



Jean Poyer. Les Heures de Henry VIII folio 182v. c.1500.>

¹ **coultre** = *sacristain* (du Cange) *coultre* (*queute*, *keute*) d'où vient notre moderne « *couette* » : *matelas* (*garni de plume*, *de balle d'avoine*...) Dictionnaire français-savoyard [pdf] par Roger Viret (2006) ; on trouve aussi dans le texte *coeltre* (comme ici)

² **flenne** : *ancien fr = belette* ; voir aussi *fenasse* ou *fenache* : *avoine*. Voir p.e. aussi dans le riche lexique savoyard pour le *foin* ? Car [flenne] ou [fenne] ?

³ **châlits** : Jusqu'au XVIIe s., synonyme de lit. Aujourd'hui, cadre en bois ou armature métallique de lit. (Larousse)

Item autre vieille coeltre avec son coussin ja cassé et rompu et la plume pourrie pesant nonante livres estimé dix florins eu égard que tant la fenne que les plumes sont fort usées et gâtées

10 florins

728

Item deux landiers de fer pesant 130 livres à six quart la livre estimé

16 florins 3 sols

729

Item un vieux chaudron de laiton ou ... défaut une borne? estimé

10 sols

730

Item une vieille palette de fer rompue de peu de valeur estimé

3 sols

731

En la grand salle du milieu premièrement deux grands landiers et fer remplis de tottons?¹ à pommeaux rond au-dessus et par le milieu et lesquels n'ont pu être pesés pour la grosseur pesant cent dix sommairement sont été estimés parles estimateurs témoins être du poids environ cinq quintaux et partant sont été estimés

1 écu (10?) florins?

732

Item deux autres petits landiers de fer pesant vingt-huit livres a six quarts la livre estimé

X? 12 sols

733

Item une petite table de noyer ferré et s... par le milieu avec deux armoires fermant

734

Item trois bancs bois noyer a dossiers et un banc tornier? Un buffet le tout de noyer qui ne sont été estimés pour être vieux meubles et auquel buffet se tiennent les deux serrures fermées

735

Item dans ladite salle un grand vieux coffre à bahu(t) appelé garde-robe ferré avec ses deux serrures fermant à clef qui a été ouvert et dans lequel a été trouvé les linges suivants estimé ledit coffre

10 florins

736

une nappe tirant quatre aunes un quart de long et environ deux aunes de largeur jà usée et en laquelle sont quelques trous] estimés

20 florins

737

Autre nappe tirant quatre aunes et de même longueur et largeur que la précédente et de même étoffe estimé

25 florins

738

Autre nappe tirant trois aunes et demi de longueur et une aune et demi de largeur ja usée et rompue en aucun lieu estimé

15 florins

739

Autre nappe tirant quatre aunes et un quart de longueur et une aune et (*abréviation*) de largeur rompue en quelque endroit estimée

20 florins

740

Autre nappe tirant quatre aunes et quart se longueur et deux aunes un quart de largeur estimé

20 florins

741

Autre nappe tirant quatre aunes de longueur et deux autres un quart de largeur estimée

25 florins

742

pour 25 florins

¹ totton = toton? = sorte de toupie

- 743
Autre nappe tirant quatre et demi de longueur et deux aunes de largeur estimée
30 florins
- 744
Plus déclare, ledit Masson, encore qu'il y avait dans ledit coffre étaient nombre de serviettes qu'il ne sait déclarer à présent ... sans rapport à l'inventaire et description qui en fut fait par le Sieur Collombat lieutenant du Seigneur Juge mage de Savoie, incontinent¹ après le trépas de ladite dame souffrant? Après le retour de MonS^r le marquis ledit Sieur Ech... pour en être amplié?² le présent inventaire sauf attendu que présentement elles ne se trouvent dans ledit coffre et ne sait où elles peuvent être sans en avoir au préalable parlé audit S^r marquis
- 745
En la chambre près ladite salle une coeltre de plume d'oie avec sa fenne pesant septante livre estimé
35 florins
- 746
Item autre coeltre qui était dessous la précédente avec son coussin dont la fenne est vieille usée et en quelque endroit rompue et en divers lieux raccommo^dé pesant cinquante six livres estimé
18 florins
- 747
Item deux landiers de fer pesant cent dix livres à six quart par livre estimé
18 florins 9 sols
- 748
Item une chère³ de fer remplie de laiton?, avec vieilles franges rouge et autres garnitures de draps rouge le tout vieux rompu et estimé
10 florins
- 749
Le vieux châlit où étaient les coeltres et coussins sus provenant désignés, une demi garde-robe et une table ferrée ... dant avec ses tréteaux et en l'armoire qui est au-dessus de ladite table n'y a point de porte aussi deux chères de bois deux escabelles qui ne sont été estimées pour être vieux meubles de ladite maison ; et encore dans ladite chambre a été trouvé un coffre à bahu(t) fermant à deux serrures estimé cinq florins dans lequel lesdits S^{rs} Doyen et Ysard ont dit n'avoir aucune chose
5 florins
- 750
en la rièrre chambre près la susdite une malotru^e⁴ coeltre avec un coussin petit fort? le fond vieux et usé pesant soixante livres estimé
10 florins
- 751
et dans ladite chambre où était ladite coeltre y a le châlit, une table ronde et un buffet à deux portes, le tout vieux et usé, et n'a été estimé pour être vieux meubles antiques de ladite maison.
- 752
En la chambre de mons' près de la terrasse une coeltre avec son coussin dont la fenne est jà un peu usée pesant septante six livres estimé
10 florins
- 753
Autre coeltre avec son coussin la fenne vieille et rompue et la présumée de peu de valeur estimé
20 florins
- 754
En ladite chambre sont les châlits où étaient lesdits coeltre, coussin, un buffet, une escabelle, une vieille chere rompue, le tout bois de noyer qui n'ont été estimés pour être des vieux meubles de la maison.
- 755
*Pour comprendre : lorsqu'ils cessaient un peu leurs voyages, les comtes Seyssel-La Chambre résidaient à quelques km de Chamoux, à la Rochette (leur vie y était fastueuse) ; quand elle se trouva veuve, Barbe reçut le château de Chamoux en douaire, et laissa le château de la Rochette à son fils Jean II, héritier du fief (mais elle passa les 2 dernières années de sa longue vie à Chambéry, près de sa fille).
Un mot est déjà revenu plusieurs fois dans les articles : « S^r marquis » En effet, Jean II fils du Comte Jean I de Seyssel-La Chambre et Barbe d'Amboise, devint marquis de la Chambre (avant 1566).*

¹ incontinent = tout de suite

² amplié = qui s'ajoute à l'acte précédent

³ La chaire est à l'origine le siège d'un évêque dans son église. *En tant que meuble, au Moyen Âge ce terme désigne un siège en bois à haut dossier et aux accotoirs pleins réservés au maître de maison. Elle est sans dais jusqu'au XVe siècle. ...

⁴ malotru : mauvaise

Barbe d'Amboise avait réglé ses affaires dans les dernières années de sa vie. Cependant, divers biens meubles restaient à distribuer aux héritiers : tel revendiquait par exemple les tapisseries qui venaient des grands-parents, etc. Or, certains n'ont pas hésité à se servir (c'est ainsi qu'est partie l'argenterie de la Collégiale). Jean, héritier des possessions familiales, avait peut-être ses raisons de se préoccuper de Chamoux.

En la chambre de la tour qui est en poêle n'a été trouvé que des armes avec un matelas et un coussin que lesdits Sieurs Doyen Ysard et Masson ont affirmé être dudit Sr marquis et avait été ci apporté du lieu de la Rochette dès le trépas de ladite dame et dès que ledit Sr marquis après le trépas est entré en la possession dudit Chamoux

756

Encore trouvé dans ladite chambre deux armoires?, des meubles de ladite maison pesant cent livres estimé
12 florins 6 sols

757

Plus deux vieilles tables, un vieux buffet dont les serrures sont fermées

758

l'armoire le tout bois noyer et vieux meubles qui n'ont été estimés pour être de ladite maison

759

En ladite chambre appelée la nourrisserie une coeltre avec son coussin pesant soixante deux livres estimé
10 florins

760

Une autre vieille coeltre avec son coussin, le tout vieux ramendé¹ et rapetassé pesant septante deux livres estimé
10 florins

761

Deux landiers un petit et un autre moyen pesant nonante trois livres estimé
15 florins 3 sols 2 deniers

762

Plus les deux châlits où étaient les deux coeltres, un vieux buffet dont l'un des armoires est sans verrou pour avoir été l... et une chère le tout vieux meubles de ladite maison et partant n'a été estimé

763

en un cabinet près la nourrisserie appelé le cabinet des drogues de ladite dame n'y a que fioles comme lesdits Sr doyen et Ysard ont rapporté et affirmé disant ledit Masson que ce qui est séant a été décrit ja par ledit Sr Collombat et que rien n'en a été distraït

764

En un coffre de cyprès, qui est sous la galerie, lesdits Sr doyen et Ysard ont déclaré que ce qui y était lors du trépas de ladite dame fut aussi décrit par ledit Sr Collombat en son dit inventaire et n'a été ouvert parce que ledit Masson ni autres de ceux qui sont ici présents n'avaient la clef

765

En la grand salle autre sont été trouvées deux grands landiers remplis de totton de même grosseur hauteur parure que ceux de la salle basse et estime a même somme de cent cinquante florins

766

En la même grand salle une table sur deux tréteaux, deux bancs tournés un buffet avec leur armoires et serrures qui ne sont été estimées pour être des vieux meubles de ladite maison

Tables sur tréteaux, buffet, pour un Festin d'apparat (Histoire d'Olivier de Castille et d'Artus d'Algarbe, XVIe s.) •>

767

Un seau de cuivre ses bandes en fer pesant trente cinq livres plus, estimé
11 florins 8 sols



768

Au cabinet de ladite salle une coeltre et un coussin pesant le tout vingt et un livres, estimé
5 florinsl

769

En la chambre près ladite salle une coeltre pesant 82 livres estimé
10 florins

¹ ramender : Réparer un filet, refaire les mailles qui manquent (raccommoder)

- 770
Item le champlict¹ marqué à carreaux ses quatre piliers goutte de fer où était ladite coeltre qui n'a été estimé pour être des vieux meubles de ladite maison
- 771
Item deux petits landiers revêtus a moitié et tottons pesant septante et mi livres estimé a
12 florins 6 sols
- 772
deux landiers de fer pesant sept vingt seize (156?) livres estimé
20 florins 6 sols
- 773
En la rière chambre des archers une coeltre un petit vieux coussin pesant cent cinq livres estimé
11 florins?
- 774
Autre coeltre et coussin de peu de valeur pesant nonante cinq livres estimé
15 florins
- 775
Item deux châlits dans lesquels étaient lesdites coeltres et une table ronde n'ont été estimés pour être des vieux meubles de la ladite maison
- 776
En la chambre des archers une coeltre et un coussin pesant un quintal dont la couverte est de grosse faille estimé
16 florins
- 777
Une autre mallatru coeltre avec son coussin le fond rompu et rapetassé le tout pesant cinquante livres estimé
6 florins
- 778
Item deux petits landiers de fer pesant vingt cinq livres, estimé
3 florins 6 quart
- 779
Les deux châlits dans lesquels étaient lesdites deux coeltres, une vieille table qui se plie, deux armoires au dessous l'une desquelles est sans porte, rompue, sans serrure, et une vieille escabelle qui sont été estimés pour être vieux meubles de ladite maison.
- 780
En la chambre de l'horloge une coeltre avec son coussin pesant septante cinq livres estimé
8 florins
- 781
Une autre coeltre avec son coussin pesant septante quatre livres estimé
15 florins
- 782
deux landiers de fer pesant 130 livres estimé
16 florins 3 sols
- 783
Les deux châlits, une vieille table, un dessous de table, un buffet avec ses armoires fermant et ses tiroirs (?) une vieille cheire barrée? et avec autre vieille cheire de bois qui ne sont été estimés pour être des vieux meubles¹

¹ champlict : On trouve dans l'« Inventaire des effects trouvés dans le Chastel de Gorze après le décès de dame Isabeau Dethibaud femme de Philibert Berthet seigneur dudit Gorze et autres places » :

« La chambre du pavillon du costé de bize derrière l'alcove, il y a deux vieux **champlicts** bois noyer garnis l'un de rideaux de cadis verts et l'autre de bergame avec leurs pailliasse, leurs couchettes et traversins de plume et un matelas, et quatre couvertes, pour leur deux lit, l'une cathalogne blanche et les trois autres de sardy, le tout esvalué vingt six livres.

Dans la chambre du pavillon du second estage du costé de vent il y a deux lits, l'un à rideaux rouges assé uzé, assorti de ses **champlict** et bois noyer, pailliasse, et couchette et traversin de plume, deux matelas et deux couvertes, l'une rouge et l'autre piquée, et l'autre licet appelé de camp, monté sur deux coffres à rideaux d'estoffe de porte et parure de couleurs verte, blanche et rouge, est garny d'un matelas, un traversin de plume, une couverte cathalogne rouge et une autre couverte cathalogne blanche. Une petite table et trois petites cheires de bois noyer, et deux chenets de fert, le tout estimé avec lesdits lits soixante livres »

784

En la haute chambre de la tour une coeltre sans coussin pesant un quintal et plus. estimé
20 florins

785

Deux landiers de fer pesant 64 livres estimé
8 florins

786

Deux châlits, une vieille table, un vieux buffet tout rompu, une cheire qui ne sont été estimés pour être des vieux meubles

787

En la chambre autr dessus l'horloge deux landiers de fer pesant 124 livres estimé
18 florins

788

Un buffet sans verrou, un grand châlit bois noyer et un autre bois sapin y ni ne sont été estimé pour être des vieux meubles de la maison

789

En une chambre qui est en haut de la dessus la chapelle deux landiers de fer pesant 140 livres estimé
17 florins 6 sols

790

Item un vieux châlit, deux vieux buffets, l'un sans port(e) des armoires et l'autre avec des portes qu'ils n'ont été estimés pour être des vieux meubles de ladite maison.

du samedi onze dudit mois

791

en la chambre basse sur la grand cave deux landiers de fer pesant 120 livres. estimé
15 florins

792

Une vieille coultre avec son coussin le tout fort usé, le tout pesant soixante six livres. estimé
8 florins

793

Autre coeltre sans point de coussin fort rapetassée et rompue pesant cinquante quatre livres. estimé
4 florins

794

Item trois grands cercles de fer pour tonneaux et un anneau de treuil(?) aussi de fer le tout pesant cent cinquante six livres, estimé a six quart la livre
20 florins 6 sols

795

Dans ladite chambre il y a un vieux châlit de noyer avec ses quatre v...., un vieux buffet sans serrure, un autre petit châlit de noyer à façon d'un chariot, une vieille table sans ferrure, un vieux coffre à façon de demi garde-robe et était entouré de tapisserie avec vieilles franges, le tout de bien peu de valeur qui n'a été estimé pour être le tout vieux meubles de ladite maison.

796

Item le treuil (?), une tyné², et une grande arche³ à tenir blé qui n'ont été estimés pour être vieux meubles de ladite maison

« une grande arche⁴ à tenir blé » : celle-ci date du XIXe s. (Écomusée de Grésy, à quelques km de Chamoux) >



¹ il existait aussi des chaires de métal

² Tyné : tonneau ou baril contenant liquide ou matières sèches (froment ...)

³ l'arche est un très grand coffre à céréales, encore usité sous ce nom début XXe s.

⁴ l'arche est un très grand coffre à céréales, encore usité sous ce nom début XXe s.

797

Item vingt et huit tonneaux dont la plupart sont d'une charrette et en y a cinq ou six qui ne valent rien et ne peuvent servir, et les autres sont médiocrement bons et sont fort marqués avec une fleur de lie sauf les grands qui sont dans la cour tenant chacun de dix à douze saumées¹? lesquelles ne sont marqués et ci n'ont été estimés pour être vieux meubles de ladite maison

798

En la rière chambre qui est dessus ladite chambre précédente une vieille mallotruie coeltre toute rapetassée avec son coussin pesant trente huit livres estimée
30 sols

799

Item les orgues avec les soufflets qui n'ont été estimés

Un orgue portatif avec son soufflet (détail : Bartholomäusaltar, Alte Pinakothek, Munich : Ste Cécile) ▶

800

Un vieux buffet noyer avec ses serrures, armoires et tiroirs qui non estimé

801

En la chambre joignant à ladite rière chambre où demeure le vel..... deux landiers pesant cent quatre livres estimé

- 13 florins



802

Une coultre avec son coussin pesant cent livres, estimé
35 florins

803

Item le châlit dans lequel était ladite coultre et coussin, deux vieilles tables avec leurs tréteaux, deux chaires, une escabelle non estimés pour être des vieux meubles de ladite maison

804

Un pot beccu² estimé tenant environ, un pot et demi et un autre petit pot rond tenant la moitié du susdit le tout pesant sept livres et demi, estimé à six sols la livre

805

Item une vieille tapisserie tenant après le ciel sur le dit lit vieille et rompue et de peu de valeur non estimé pour être vieux meubles de ladite maison

806

une vieille coultre catalogne³ blanche et petite estimé
2 florins

807

En la galerie blanche une vieille table avec son sous pied sonnante(?) non estimé pour être des vieux meubles de ladite maison

808

Deux vieilles tapisseries toutes rompues et de peu de valeur non estimées

809

Autre galetas sus la chambre que sus spécifié

810

Une coultre vieille pesant soixante livres estimé
6 florins

811

Deux autres vieilles coultres bien malotrues estimées
30 sols

¹ Ancienne mesure provençale = 110 litres

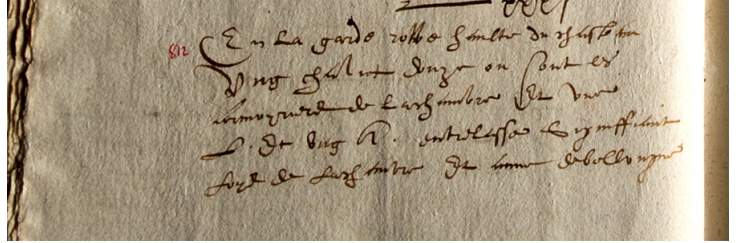
² Beccu = avec un bec

³ Tissu

812

En la garde-robe haute du château un châlit ... où sont es armoirures de La Chambre et une L et un A entrelacés signifiant Louis de La Chambre et Anne de Bollogne

Pour comprendre: la famille se nomme Seyssel-La Chambre: les initiales renvoient au couple précédent (le beau-père de Barbe d'Amboise et sa 2^e épouse)



813

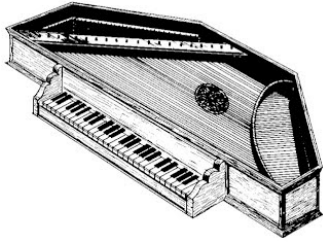
Deux le... et quatre brosses vieilles

814

Les ... de cortines blanche rouge brodé et jaune

815

Deux épinettes une regalle, une autre plus petite regalle



L'épinette, instrument à clavier et à cordes pincées, est apparue au XVe siècle

Voir et écouter « regale » sur Wikipedia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Régale>)



Les régales n'ont pas de tuyaux mais des anches de métal.
<http://decouvrir.la.musique.online.fr/orgue.html>

816

Seize? chaires vieilles rompues de cuir

817

Un lit de camp

818

Autre lit de camp

819

Deux vieux cramassin? l'un tout rompu et sans couvercle et l'autre avec son estui

820

Deux landiers de fer pesant 140 livres estimé
17 florins 6 sols

821

Plusieurs châlits désassemblés de noyer et ... portes de tornements (?) de menuiseries

822

Un grand coffre bois noyer de menuiserie avec sa serrure ma... les espars² sont rompues sur le derrière

823

plusieurs ... de livre not...

824

En la petite cave dudit château y a deux petits tonneaux des a... que ... ledit chappuis dit être tout deux purs³

Au jour dudit château

825

un pair (?) de cuivre ayant son cercle de fer tout cassé et rompu pesant dix huit livres estimé attendu qu'il est sans namouaille? (anse?)
4 florins 6 sols

826

Un trépied de fer n'ayant que deux jambes pesant septante sept livres estimé
8 florins 6 sols

¹ Sorte de bassinoire ?

² montants du coffre

³ On peut aussi lire : punetz = puant (exemple trou punais)

En l'écurie dudit château une vieille coeltre pesant vingt sept livres estimée
3 florins

un cheval bai qui est aveugle de l'âge d'environ six ans lequel cheval ledit Ribet a dit et soutenu appartenir à ladite dame de la Gruthuse. Et ledit Masson ai interpellé a dit qu'il ... être de l'hoirie de ladite dame défunte et partant requit qu'il soit mis au présent Inventaire et estimé.

Ce que ledit Ribet a empêché persistant qu'il n'est de l'hoirie requérant l'huissier présent le faire emmener à Chambéry et remettre à ladite dame et proteste en cas d'empêchement de tous dépens, dommages et intérêts, et de n'être ladite dame tenue de la dépense d'iceluy et ledit Masson a persisté qu'il soit mis au présent inventaire et estimé.

Et ... lui ordonne que sans préjuger des droits des parties ledit cheval sera mis au présent inventaire et estimé pour faire et valoir ainsi que de raison sauf à le distraire.

Et aussi est ordonné pour le regard¹ de quoi se pourvoir ledit Ribet

Et par devant qu'il y verra a faire, lui octroyant autre de ses protestations pour livres 4, sols 4, valeur et deniers 10 raison et lequel cheval a été estimé par lesdits estimateurs he.... et ... avec Michel Grandboin, maréchal habitant à Chamoux à la somme de cinquante florins.

50 florins

Ledit Masson a requis que ledit Antoine Pag... volontaire qui était dans ledit château de Chamoux depuis plusieurs années avait été purgé (?) par serment qu'il sait autres meubles de ladite maison hoirie en quoi que ce soit tenus et possédé par ladite dame défunte sinon ceux qui sont ci-dessus spécifiés et qui si autres sont été distraits dudit château de Chamoux. Il aye à les révéler et les délivrer au profit de qu'il appartiendra.

À quoi satisfaisant ledit Antoine Pagy après serment par lui prêté entre mes mains dans dessus la Bible a dit que lorsque ladite dame défunte s'en alla demeurer aux Marches et de là en France, on empaqueta certaines quantité de basles² laquelle quantité il ne sait autrement spécifié

Et dans icelle balles il y aurait un lit de broderies a ... et une tapisserie appelée la bergerie, des accoutrements de ladite dame de la gr..., une vaisselle d'argent, ... plats, assiettes, ayguiere et un flacon d'argent, une croix enchassée que a son avis était d'argent doré et une boîte noire dans laquelle étaient atours voyants de femme et encore autres mêmes meubles lesquels il ne saurait autrement spécifier par le menu pour n'en être souvenant. ...que messire le maitre d'armes, lors maitre d'hôtel de ladite dame, ledit saurait mieux spécifier pour ce qu'il en savait surement à tout le moins de l'argenterie.

Et en y avait une charrette chargée tirée à deux bœufs que ledit Sieur Darmet et lui conduisirent jusques à Chambéry et ne saurait dire, à la vérité, s'il y en avait deux charrettes chargées ou seulement une.

Et de Chambéry furent admises au bourg.

Et étant ladite dame de retour de son long voyage de France messire Manuel maitre d'hôtel de ladite dame, Bernard son sommelier, et encore un après, nommé Mathurin, serviteur de ladite dame sans lesquels il ne sait préciser sinon que ce fut à son avis par cinq ou six fois, furent chargés par les paysans et taillables de Montendry³ plusieurs meubles, bagages pris dans ledit château de Chamoux qui partirent à Chambéry, bêtes chargées, ne sait spécifier combien de charges sinon qu'il en y avait quelquefois quatre, quelquefois cinq et qu'il y avait tapisseries, coultres, coussins, ardes⁴ et meubles de cuisines, entre lesquels meubles emportés à Chambéry vers ladite Dame.


Se trouve dans ledit château un coffre connu dans lequel étaient étains? (ou atours?) meubles et pour ce, que le trouvant ouvert, par où se doutait quelque chose y avait été pris et dérobé, inventaire fut fait de ce que ce tramas lors par un nommé le Nautet


Disceluy encore qu'il y a dans ledit château une oulle⁵ de métal pesant et trois à quatre écuilles pesant douze livres, estimé

4 florins

Disant encore ledit volontaires qu'il n'eut oncques⁶ en sa possession les clés dudit château de Chamoux

Ledit Ribet audit nom a dit qu'il y a entre les mains des cultivateurs et grangiers du parc certains fruits⁷ qui sont de l'hoirie lesquels ils requiert être semblablement inventoriés et que assez fins lesdits grangiers et cultivateurs soient ouïs pour lesdits ce qu'ils en ont mêmement de ce qu'ils été par eux recueillis avant le décès de ladite Dame.

Par devant qui elles verront à faire, lesdits grangiers et cultivateurs seront par moi ouï sur ladite déclaration desdits fruits perçus avant ledit trépas et étant  en leurs mains lesquels sont mis au présent inventaire sauf à les distraire se faire si doute

Ledit Masson dit ⁸ n'est de ladite hoirie d'autant qu'il prétend cela être acquis audit seigneur marquis qui fera apparaître en temps et lieu et ai dit que sans prédire du droit des parties et sauf à elles se pourvoir et par devant qui elles verront à faire lesdits grangiers et cultivateurs seront par moi ouïs sur ladite déclaration desdits fruits perçus avant ledit trépas et étant entre leurs mains lesquels sont mis au présent inventaire sauf à les distraire ce que faire si doute

¹ **pour le regard** : en ce qui concerne

² **basles** : ballots ?


³ **Montendry** : village voisin de Chamoux dans la montagne

⁴ **ardes** = Hardes sens ancien = balles de vêtements

⁵ **ouille**: marmite ou pot (latin olla)

⁶ **oncques** = jamais

⁷ **Fruits** = vaches, meuges, taureaux, ânes, blé ... évoqués plus haut et qui sont dus au seigneur

⁸  = symbole du denier. Ici pouvant représenter la valeur des fruits évoqués ?

État des redevances en nature dues par les cultivateurs grangiers du parc

829

Cet (avril?) s'est présenté Pierre Rod l'un des cultivateurs qu'il a dit devoir pour les blés de la prise de cette année par lui perçus en quatre journaux et demi de terre quatre setiers trois varcines et trois copp (coupes?) blés froment

froment 4 setiers 3 varcines 3 coppets

830

Jehan Charles et Pattaz des cultivateurs payé pour deux journaux deux setiers un copp et deux modurs (muids?)

froment 2 sétiers

831

Claude Meynier pour un journal un setier quatre modures

Froment 1 setier 4 modures

832

Pierre Mallet au nom de la veuve de Mercean sa belle mère et accompagné d'icelle déclare devoir pour trois journaux et demi trois setiers trois varcines deux modures froment

froment 3 setiers 3 varcines 2 modures
et 2 coppets

833

Claude Nolland (?) déclare devoir pour deux journaux et demi deux setiers trois varcines un coppet

Froment 2 setiers 3 varcines 1 coppet

834

Jehan Réaud déclare devoir pour trois journaux et demi de terre trois setiers, trois varcines deux coppes et deux modures

Froment 3 setiers, 3 varcines, 2 coppes et 2 modures

835

Messire (maître?) Claude s??? ??? notaire ducal déclare devoir pour un journal et demi de terre un setier trois varcines un coppet froment

Froment 1 setier 3 varcines 1 coppet

836

Messire Michel Truchet déclare de voir pour trois journaux et demi terre trois setiers trois varcines deux coppées deux modures froment

froment 3 setiers 3 varcines 2 coppets 2 mordures

837

Jacquemoz Roche déclare devoir pour deux journaux trois quartaus (?) et demi de terre deux setiers, cinq varcines deux coppes un modures

froment 2 setiers, 5 varcines, 2 coppets 1 modures

838

Michel Charlet pour un journal terre déclare devoir froment un setier, quatre modures ??????

1 setier 4 modures

839

Michel Gramboin déclare devoir pour un journal et demi terre un setier trois varcines une coppe froment

froment 1 setier 3varcines 1 coppe

840

Jehan Roche déclare devoir pour deux journaux de terre deux setiers un coppet deux muidur ? ?????

Froment 2 setiers, 1 coppet, 2 muidur ???

841

Estienne Fenolliet pour un un journal et demi de terre déclare devoir un setier trois varcines un coppet

froment 1 setier 3 varcines 1 coppet

842

Lau(e)sin? de loue? Vernaz déclare devoir pour un journal de terre un setier trois muidurs???? froment

froment1 setier trois muidurs???

Tout ledit froment ci-dessus payable à ladite Saint André prochainement vacant et portant denier le dit terme n'est encore échu, ledit blé n'a été estimé

C'est Ribet audit nom a interpellé ledit l'ard? et noble Claude Anthorin? (Antoine?) ci-devant fermier pour ladite dame défunte au temps du trépas d'icelle de déclarer en quel somme ay était reliquetera(restera?) pour les fruits perçus jusque audit trépas lesquels ont fait répondre que sans voir leur quittance? et calculer quelques partis qu'ils ont fournis et liquider le ferme de la rente de l'an 1572 et autres choses qui sont à liquider depuis? de leur dite ferme. Ils ne savaient ce ??????

Déclarons au vrai disant n'avoir perçu pour tout le temps de leur ferme sinon la prise entière de l'année 1573. La rente de l'année 1572 et l'arriéré? desdits estimé de curialité greffe de judicature Chamoux? et ??? de pour la saint André jusques au jour du dudit décès de la dite dame et néanmoins il sera b????? faire ladite déclaration ??? le faire dans le mois ou tel autres temps ??? sera avisé et le dit émissaire susdit leur ai enjoint de faire et rapporter ladite déclaration dans le mois pour en charger le présent inventaire sans préjudice des droits des parties.

Encores? lesdits fermiers de se faire interpellés on dit que leurs ??? ??? en ladite ferme¹ leur furent remis soit quatorze vaches un mouge et deux ânes et quatre muges d'un an pour la grangerie de Collouron tout lequel bétail fut estimé lors trois cent florins qu'ils étaient tenus au bout de leur ferme restitués à ladite dame ou bien ledit bétail dont à présent y a treize vaches un taureau et trois mugères d'un an lesquelles sont entre les mains de Michel Varnier et Jehan Vernaz modernes grangiers de ladite grangerie de Collouron, comme ledit Varnier? Cy présent a confessé être vrai.

Ledit masson a dit que ledit bétail est au lieu de celui qui était audit grangage lors en d'accord de feu Monseigneur le Comte de la Chambre lequel y était encore en plus grand nombre.

Ledit Michel Varnier moderne grangier dudit Collouron a récolté ??? Lui et ledit Jehan Vernaz son associé audit grangeage doivent à ladite dame ou ses héritiers trente cinq et ??? ??? cinq florins pour acheter deux bœufs Tout lesquels sont obligés à la dite dame termes échus, à la payer? Jehan dernier passé

Encore a révélé deniers des fruits dudit grangeage de Collouron p??? en l'année présente et recueilli avant ledit décès. Ils ont battu une partie des avoines dont ils ont tiré cent trois varcines un quart avoines qui sont été retirées

Par ledit seigneur marquis des pr?? qu'il est outre en la possession dudit Chamoux et quand aux autres fermes qui consistent en froment, fèves, avoine et orge. Ils ne sont encore battus et partant non point soaris².

La quantité pour nourrir tant compte des gerbes et pour le regard des p??? les ont battu en ayant tiré dix varcines dont la moitié apportée au susdit grangera pour leur droit de Collovron que, sauf les semences qui sont à distraire au profit des fermiers qui les ont fournies et il n'y a autres dans ledit grangeage appartenant à la dite dame ou ses héritiers sauf un araire et un vueilx charrue? inutile et de nulle valeur et un grand arche à tenir? blé rompu en plusieurs lieux et quatre-vingts tonneaux rompus et ne pouvant à rien servir que pour en faire feu.

Et suivant la réquisition à moi faite par ledit Ribet, audit nom, j'ai enjoint audit Varnier, grangier dudit, tiré bon et loyal compte dé??? qui proviendront cesdits fruits recueillis avant ledit trépas au profit de qu'il appartiendra au gent à prouvé faire

Ce fait lesdits Masson et Rybet ont dit ne savoir autres biens de ladite hoirie en tout le mandement de Chamoux r???? ledit Masson que tous lesdits meubles ci-dessus inventoriés devraient être distraits dudit présent inventaire pour être des biens de de ladite hoirie avec des anciens meubles de la maison de la Chambre desquels ladite dame n'avait que l'usufruit protestant à cette cause que (*tache*) inventaire ne puisse (*tache*) à ses droits et le dit Ribet (*tache*) a dit qu'ils sont de ladite hoirie et plus autre n'a été pris

Audit Chamoux signé Trollions, Claude Masson procureur dudit seigneur marquis, Regn(aud) procureur, Rybet procureur dudit ... , de messieurs Varnier, Yzard, comme (???ateur?) Nautet pour notaire royal comme Jacques H... , Savoie, témoins Croset, ???, Trollions, Souve (???????) Doyen (???) Devilla, témoin.

N° 38

Source : *Inventaire de Barbe d'Amboise*, Château de Musin

¹ Ferme = bail, fermage

² sari : aigri, suri ?